

# PROCES VERBAL

## Comité syndical du SEAT

### MERCREDI 24 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Comité du Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

**Nombre de délégués :**

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation du Comité Syndical : 16 avril 2019

---

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François

HEALY Bénédicte

BUCHE Jean-Pierre

BRUHAT Pascal

BRANLARD Gérard

BERNARD Françoise

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland

DELETANG Claude

GUILLAUME Gérard

PETEL Gilles

DELETANG Claude

SALLES Daniel

**Suppléants présents :**

ARDOUREL Sylvie

**Suppléants excusés :**

AUBIER Claude

BLANCHAMP Gérard

GUELON René

DUPECHER Pierre

HENRION Colette

FEDERSPIEL Hélène

LANGUILLE Fabienne

DUMAS Olivier

M. le Président demande si des remarques sont formulées sur le compte rendu du dernier comité syndical qui a eu lieu le 03 avril 2019. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté et le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

#### **Autres personnes présentes**

GAUDIN Marine, stagiaire chargée de projet culturel  
FOURNERON Stessy, chargée de mission SEAT

---

### Ordre du jour

#### **I. Ressources Humaines**

1. Mise en place du temps partiel – Claire LAIGNEZ
2. Création d'un poste non-permanent d'un an au sein du SEAT
3. Modification du tableau des effectifs
4. Leader Animation 2019-2020
5. Achat de matériel informatique
6. Achat d'un téléphone portable + forfait

#### **II. Animation**

Modification du dossier leader Animation

#### **III. Assistance à Maitrise d'Ouvrage**

Attribution du marché AMO – Plan guide

#### **IV. Autres**

Questions diverses

---

## **I. Ressources Humaines**

### **1. Mise en place du temps partiel – Claire LAIGNEZ**

A l'occasion de la naissance de Léon, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'instituer le temps partiel (80%) et d'en fixer les modalités d'application pour la chargée de mission Claire Laignez :

- Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 50 et 99% de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.
  - La durée des autorisations est fixée de 6 mois à 1 an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. A l'issue de cette période, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
  - Les demandes devront être formulées dans un délai de 1 mois avant le début de la période souhaitée (pour la première demande),
  - Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :
  - \* à la demande des intéressés dans un délai de 1 mois avant la date de modification souhaitée,
  - A la demande du Président si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie.
-

- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale,

Monsieur le Président rappelle que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit. Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel, ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

→ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est votée à l'unanimité.

## **2. Création d'un poste non-permanent d'un an au sein du SEAT**

Etant donné l'évolution du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier avec notamment la mise en place de nombreux outils de communication (site internet, Facebook, Instagram, newsletters) et la volonté du SEAT de développer un programme d'animations à destination du grand public, le Président explique qu'un accroissement d'activité est notable pour la seule salariée du SEAT.

La chargée de mission Ecopôle du Val d'Allier étant mobilisée sur le développement structurel du projet : étude d'aménagement, programme de la maison de site, développement général du projet, son temps ne lui permet pas de se consacrer à la mise en place du programme d'animation et au développement des outils de communication.

La création d'un poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité semble nécessaire.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Syndical du SEAT de créer les emplois de la collectivité.

Le Président propose au Comité Syndical du SEAT la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : chargé de mission animation et communication – grade B, rédacteur.

Cet emploi est créé dans les conditions suivantes :

- Pour une durée d'un an, à compter du 3 juin 2019,
- A temps complet à raison de 35/35ième,
- Rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur (B) échelon 7, indice brut 452 et indice majoré 396, équivalent à 1 855,67 € brut

La personne recrutée assurera les tâches suivantes :

- Préparer, coordonner et mettre en place les journées d'animation auprès du grand public : les Ecopolys, qui ont lieu chaque année fin juin début juillet.
- Structurer et mettre en place un programme d'animations sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, à destination du grand public et des scolaires.
- Coordonner les acteurs et partenaires en lien avec les projets développés selon une démarche participative.
- Représenter la structure dans les réunions internes et externes en lien avec les projets d'animation et de communication,
- Coordonner et alimenter les différents outils de communication web : page Facebook, site internet, compte Instagram, newsletters ainsi que la communication écrite : brochures, flyers, panneauage sur le site...

Rechercher et mobiliser l'ensemble des financements possibles auprès des partenaires potentiels : collectivités (département, Région, Etat, Europe), associations et fondations.

- Rédaction, dépôt et suivi des demandes de subventions concernant les dossiers d'animation et de communication.
- Développer des partenariats extérieurs (ex : éducation nationale, acteurs du territoire) et s'assurer du bon rayonnement territorial du projet.
- Travailler en partenariat avec la chargée de mission du SEAT sur les moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de la mission.

→ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est votée à l'unanimité.

### 3. Modification du tableau des effectifs

Au vu de l'effectif souhaité, Le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Filière	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions (peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
<b>Postes permanents</b>									
Délibération n°3 du 07/02/2018	Administratif	Attaché	A	35h00	Chargée de mission <u>Ecopôle du Val d'Allier</u>		Contractuel – contrat de	100%	Claire LAIGNEZ
<b>Postes non permanents</b>									
Délibération n°41/2018 du 28 novembre 2018	Technique	Technicien	B	35h00	Chargé de projet agricole		Contractuel – contrat de 6 mois	100%	Julien HERY
Délibération n°9/2019 du 24/04/2019	Administratif	Rédacteur	B	35H	Chargée d'animation et de communication		Contractuel d'un an		

→ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est votée à l'unanimité.

### 4. Leader Animation 2019-2020

**Considérant** les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont », et des deux demandes de subventions précédentes pour l'animation du projet de l'Ecopôle : animation 2017/2018, animation 2018/2019, le Président explique qu'une dernière demande de subvention pour l'animation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier peut être déposée. Compte-tenu de la récurrence des dossiers, le SEAT pourra bénéficier d'un taux de 70% de subvention.

Le Président propose d'accepter le plan de financement suivant afin de déposer la demande de financement « Ecopôle du Val d'Allier – Animation Ecopôle du Val d'Allier 2019/2020 » auprès du GAL du Grand Clermont.

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<b>Dépenses matérielles</b>	<b>1 400,00</b>	LEADER (70%)	59 353,49
<i>Imprimante/scanner</i>	<i>700,00</i>	Autofinancement (30%)	25 437,21
<i>Vidéo projecteur</i>	<i>700,00</i>		
<b>Dépenses immatérielles</b>	<b>83 390,70</b>		
<i>Salaires des postes de chargé de mission Ecopôle du Val d'Allier et chargé de mission animation /communication</i>	<i>82 690,70</i>		
<i>Frais de déplacement, d'hébergement et de repas</i>	<i>700,00</i>		
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>84 790,70 €</b>		<b>84 790,70€</b>

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

→ Aucune remarque n'est formulée, la délibération est votée à l'unanimité.

## **5. Achat de matériel informatique**

Le Président précise que dans le cadre du dossier LEADER déposé auprès du Grand Clermont « Etude pour la création d'une ferme maraîchère à vocation expérimentale », une enveloppe de 600€, subventionnée à hauteur de 80%, avait été inscrite pour l'achat de matériels liés à l'environnement du poste.

Le Président propose l'achat d'un ordinateur et d'un téléphone portable. L'agent étant régulièrement en déplacement ou sur le terrain dans le cadre de ses missions, l'achat d'un téléphone dédié est justifié. Il est proposé d'acheter un téléphone basique ou d'occasion, les fonctionnalités internet ou appareil photo n'étant pas nécessaires. Le président propose de souscrire un forfait ou d'acheter une carte SIM permettant de prépayer les communications.

→ Aucune remarque n'est formulée, la délibération pour l'achat d'un ordinateur et d'un téléphone portable d'occasion est votée à l'unanimité.

## **6. Achat d'un téléphone portable + forfait**

Le Président explique que les outils de communication mis en place : site internet, page Facebook, compte Instagram et le souhait du SEAT de développer des animations auprès du grand public sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, nécessite l'achat d'un téléphone portable. En effet, les salariés du SEAT utilisent régulièrement leurs téléphones portables personnels pour le bon fonctionnement de la structure (alimentation de la page Facebook, du site internet, Instagram, communication avec les élus et partenaires...).

Le Président propose d'acheter un téléphone portable qui sera mis à disposition de l'ensemble des salariés du SEAT. Il propose une enveloppe de 300€ pour l'achat de celui-ci qui devra avoir un bon appareil photo afin de l'utiliser lors d'animations et de visites sur le site. Il propose de contractualiser un abonnement pour ce téléphone permettant l'accès à internet.

→ Aucune remarque n'est formulée, la proposition pour l'achat d'un téléphone portable et d'un forfait est votée à l'unanimité.

## II. Animation

### 1. Modification du dossier Leader Animation

Le Président rappelle que le projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public. Dans cet esprit, une première manifestation (Les Ecopolys) ouverte au grand public a été organisée le 7 juillet 2018. Elle a connu un vif succès. Il est important de poursuivre ces actions de communication et d'assurer la mise en place d'un programme d'animations en constante évolution, permettant de faire vivre le site tout au long de l'année et sur l'année.

Le Président propose d'ajouter au plan de financement validé le 13 février 2019 l'achat de matériel d'animation de type barnum, plexiglass, grilles ... qui servirait pour les Ecopolys ainsi que pour le programme d'animation annuel. Il propose une enveloppe de 5000€ pour ces dépenses d'équipement d'animation.

Vu les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 80% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de redéposer une demande d'aide intégrant cette réévaluation pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<b>Dépenses matérielles</b>	<b>36 000,00 €</b>	LEADER (80%)	28 800,00 €
<i>Tenue des intervenants sur site</i>	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	7 200,00 €
<i>Impressions (Programme Ecopolys, brochure et flyer du site, programmation annuelle)</i>	2 000,00 €		
<b>Achat équipements d'animation (barnum, plexiglass, grilles...)</b>	<b>5 000,00 €</b>		
<i>Frais d'organisation des animations</i>	5 000,00 €		
<i>Réalisation d'un lieu d'animation sur le site</i>	20 000,00 €		
<i>Création de panneaux sur le site</i>	2 000,00 €		
<b>Coût global de l'opération</b>	<b>36 000,00 €</b>		<b>36 000,00 €</b>

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

→ Aucune remarque n'est formulée, la proposition pour déposer un dossier leader Animation est votée à l'unanimité.

## III. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

## 1. Attribution du marché AMO- Plan guide

Le Président rappelle les grandes orientations de cette étude qui permettrait de travailler sur l'organisation générale, l'intégration paysagère et la localisation des futurs bâtiments de l'Ecopôle du Val d'Allier : maison de site, restaurant, magasin en circuit-court, hébergements innovants.

Il explique que l'ouverture du site au public pose la question de la structuration des entrées, des cheminements et de l'accessibilité handicapé, de la matérialisation des parkings, de l'intégration de la voie verte, des aménagements paysagers, des plantations et du positionnement de mobiliers urbains (bancs, espaces repos, abris).

Le Président rappelle qu'une demande de subvention LEADER « Définition d'un programme d'aménagement extérieur sur l'Ecopôle du Val d'Allier » a été déposée dans le cadre d'une fiche de dépôt préalable le 15 mai 2018 auprès du LEADER du Grand Clermont, le SEAT bénéficie ainsi d'une enveloppe de 45 000 € HT subventionné à hauteur de 80% (délibération du n°16/2018).

La consultation des entreprises a eu lieu du 11/03/2019 au 12/04/2019, le dossier de consultation des entreprises a été publié via la plateforme SYNAPSE sous le n°208836.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le vendredi 19 avril à 9h30 en mairie de Pérignat-ès-Allier pour procéder à l'analyse des plis.

Nombre de dossiers téléchargés sur la plateforme	9
Nombre de plis reçus	1

Une seule offre a été reçue, celle de l'association Rural Combo pour un montant de 44 980€ TTC soit 37 483,33€ HT pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement sur l'Ecopôle comprenant le lancement de l'étude de programmation.

Plusieurs options sont également proposées pour un montant total de 24 300€ TTC soit 20 250€ HT :

- Atelier à destination des habitants : quels futurs usages hivernaux pour l'Ecopôle (1 000€ HT),
- Aménagement de la butte Champmot (11 916,67€ HT),
- Animation de l'expérimentation et concertation in vivo (7 333,33€ HT),

L'offre complète de Rural Combo s'élève ainsi à 61 783,33€ TTC soit 57 733,33€ HT.

Le Président propose de retenir l'association Rural Combo pour réaliser cette mission d'AMO.

→ Aucune remarque n'est formulée, la proposition est votée à l'unanimité.

## IV. Autres

**Date du prochain comité syndical : Mercredi 12 juin 2019 à 18h en mairie de Pérignat-ès-Allier.**

Fin de séance à 20h.